



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

COMMUNIQUÉ ¹

Exploration commune par le FEM et la CDB des stratégies de financement pour mettre en œuvre la Pacte de Nagoya pour la biodiversité en Afrique de l'Ouest

Montréal, 12 juillet 2011 – Un atelier régional sur les finances et la biodiversité, organisé par le Secrétariat de la CDB en collaboration avec le Programme de soutien aux pays du FEM, et avec le soutien financier de la Commission européenne, a été tenu à Dakar le 9 juillet 2011. Lors de la réunion, les points focaux nationaux de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont exploré les stratégies financières pour soutenir la mise en œuvre du Pacte de Nagoya pour la biodiversité en Afrique de l'Ouest.

L'atelier régional visait à faciliter le partage d'informations et d'expériences de financement sur la mise en œuvre nationale du Pacte de Nagoya pour la biodiversité, explorant la portée des activités de la biodiversité et des besoins financiers associés, promouvant la considération et la mise en œuvre de la stratégie de la Convention pour la mobilisation des ressources, incluant des indicateurs, et renforçant les capacités afin de comprendre et d'appliquer les mécanismes de financement innovateurs basés sur les marchés et la gouvernance.

Des fonctionnaires provenant des neuf pays suivants ont participé à la réunion : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad. Tous les pays ont indiqué qu'ils se trouvaient à un stade avancé en vue de la signature du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, et ont franchis les premières étapes en vue de réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en réponse au Plan stratégique global 2011-2020 pour la diversité biologique.

Les participants ont acquis une image et une compréhension claires des récentes initiatives de financement pertinentes et de leur relation avec le système du FEM d'allocation aux pays, y compris le Fonds du Japon géré par le Secrétariat de la Convention, le fonds du FEM de 40 millions \$US dédiés aux activités favorables à la biodiversité, les allocations indicatives du FEM à des projets d'accès et de partage des avantages, et le nouveau Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Ils ont exhorté les agents de mise en œuvre responsables des projets cadre sur les stratégies et plans d'action pour la biodiversité d'améliorer l'efficacité de leur soutien financier et technique.

« Les programmes de gestion durable des forêts du bassin du Congo et de conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest ont été instrumentaux dans le développement d'approches mieux coordonnées et pour faire du FEM un véhicule efficace pour mener à l'appropriation par les pays. Les pays de ces deux régions ont été témoins d'un changement spectaculaire ces dernières années : pour une région qui à un certain moment connaissait très peu d'investissement avant le développement des approches programmatiques du FEM 4, elle compte maintenant près de 30 projets d'une valeur de plus de 87,5 millions \$, » a déclaré Mme Monique Barbut, Directrice générale du FEM.

La présentation de l'atelier sur la portée des activités et des finances de la biodiversité a proposé une classification des activités et des finances de la biodiversité, sur les bases des dispositions de la Convention et de ses protocoles, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et des

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Bien qu'un certain nombre d'estimations des besoins financiers soient disponibles, des travaux additionnels substantiels sont nécessaires afin d'obtenir une estimation robuste des besoins financiers mondiaux pour la période 2011-2020. Les participants ont souligné l'importance du renforcement des capacités pour accéder à l'aide internationale, au soutien adapté des organisations internationales, y compris les paniers de fonds distincts pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et aux synergies financières sur les enjeux mondiaux, particulièrement entre les conventions de Rio.

Quant à la stratégie de mobilisation des ressources, les participants ont noté la disponibilité des lignes directrices indicatives pour les stratégies de mobilisation des ressources spécifiques aux pays en développement, et ont demandé au Secrétariat de la Convention de fournir des outils ou des lignes directrices sur l'engagement des ressources du secteur privé ainsi que sur la valorisation économique de la biodiversité et des services écosystémiques. Les participants ont également discuté du processus de désignation des points focaux pour la mobilisation des ressources, et ont appelé à la formation et au renforcement des capacités devant être fournis à ces points focaux. Les participants ont fortement recommandé que les points focaux nationaux du FEM participent aux réunions en vertu de la Convention, en particulier la Conférence des Parties, et que les points focaux nationaux de la Convention participent aux réunions des organes directeurs du FEM, telles que l'Assemblée du FEM.

« Le Sommet de Nagoya sur la biodiversité a placé la barre plus haute pour tous les programmes établis en vertu de la Convention au cours des deux dernières décennies. Le pacte pour la biodiversité qui en résulte vise également à faire face à un certain nombre de défis critiques nouveaux et émergents, de moteurs directs et de causes sous-jacentes de la perte de la biodiversité. Les implications financières de la réalisation des Objectifs d'Aichi doivent être clairement examinées et définies, et le niveau et les sources de financement doivent être identifiés sans ambiguïté, » a mentionné M. Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique.

L'atelier a entendu des présentations sur les mécanismes de financement innovateurs basés sur les marchés et les mécanismes de financement innovateurs basés sur la gouvernance. Les participants ont exploré davantage la reconstitution des ressources des fonds environnementaux nationaux/locaux, et la conversion de dettes externes pour la conservation de la nature.

Des informations supplémentaires sont disponibles au : www.cbd.int/financial.
